

FINANCER MA FORMATION

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION?

C'est à vous d'effectuer les démarches nécessaires pour une demande de prise en charge auprès de votre OPCO. L'accord de financement est contractualisé entre le client et son OPCO, la SARL MAISON BLANCHE FORMATION ne pratique pas de subrogation.

NB: nos formations certifiantes sont éligibles au CPF (Compte personnel de formation).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe un crédit d'impôt formation pour les dirigeants d'entreprise plafonné à 40 heures par an.

Afin d'avoir plus d'informations, nous vous invitons à consulter ce <u>site</u> où tout est expliqué.

Parlez-en à votre comptable, il/elle saura vous aider pour la mise en place de cette aide et les formulaires à remplir.



LES DIFFERENTS OPCO OPERATEURS DE COMPETENCES POUR LES SALARIES ET LES NON SALARIES

Un **OPCO** (Opérateur de compétences) est un organisme agréé par l'État qui a pour mission de financer l'apprentissage, d'accompagner les branches à construire des certifications professionnelles et d'accompagner les entreprises (moins de 50 salariés) à définir leurs besoins de formation.

IDENTIFIER SON OPCO

Il existe aujourd'hui 3 principales méthodes pour connaître son opérateur de compétences : En rentrant son numéro de SIRET sur le site : https://www.cfadock.fr/
Vous n'adhérez pas encore à un OPCO ? Utilisez le site : https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/ pour trouver votre OPCO grâce à votre Identifiant de Convention Collective (IDCC).

Si vous n'adhérez pas encore à un OPCO et que vous n'appliquez pas de convention collective, vous trouverez votre OPCO en fonction de votre secteur d'activité : dans la liste cidessous.

afdas

AFDAS : Secteur de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Infos plafonds et modalités de prise en charge

: https://www.afdas.com/entreprises/services/financements



ATLAS : Secteur des assurances, des services financiers et du conseil. Infos plafonds et modalités de prise en charge :

https://www.opco-atlas.fr/entreprise/financer-projet-formation.html

MAISON BLANCHE FORMATION





OCAPIAT : Secteur entreprises et exploitations agricoles, des acteurs du territoire et des entreprises du secteur alimentaire, des professionnels des activités maritimes.

Infos plafonds et modalités de prise en charge : https://www.ocapiat.fr/entreprises/former-mes-salaries/



UNIFORMATION : Secteur de la cohésion sociale : champ social, services aux personnes, insertion, sport, enseignement et formation.

Infos plafonds et modalités de prise en charge

: https://www.uniformation.fr/particulier/salaries/formation-et-financements/autres-dispositifs-de-formation/plan-de-developpement-des-competences/financement



CONSTRUCTYS : Secteur du bâtiment, des travaux publics, du négoce des matériaux de construction et de bois.

Infos plafonds et modalités de prise en charge : https://www.constructys.fr/financer-vos-projets-de-formation/modalites-demandes-de-prise-charge/



AKTO : Secteur des entreprises et des salariés des services à forte intensité de main d'œuvre.

MAISON BLANCHE FORMATION



Infos plafonds et modalités de prise en charge : https://www.akto.fr/financer-une-formation/



OPCOMMERCE : Secteur des entreprises du commerce.

Infos plafonds et modalités de prise en charge

: https://www.lopcommerce.com/entreprise/criteres-de-prise-en-charge-par-branche-professionnelle/



OPCO21 : Secteur des industries chimiques, pharmaceutiques, papiers-carton, de la métallurgie.

Infos plafonds et modalités de prise en charge : https://www.opco2i.fr/formation-et-financement/les-regles-de-prise-en-charge/



OCPO MOBILITE : Secteur du transport routier, maritime, services de l'automobile. Infos plafonds et modalités de prise en charge

: https://www.opcomobilites.fr/entreprise/financer-mes-formations





OPCO EP : Opérateur interbranche.

Infos plafonds et modalités de prise en charge : https://www.opcoep.fr/faire-une-demande- de-financement/

www.maison-blanche-formation.fr



OPCO SANTE : Secteur des professions de la santé et médico-social.

Infos plafonds et modalités de prise en charge : https://www.opco-sante.fr



LES FONDS D'ASSURANCE MUTUALISES POUR LES NON SALARIES



AGEFICE : Travailleur non salarié du secteur du Commerce, de l'Industrie et des Services qui ne sont pas inscrits à la chambre des métiers et non répertoriés en profession libérale. Infos plafonds et modalités de prise en charge : https://communication-agefice.fr/les-

Infos plafonds et modalités de prise en charge : https://communication-agefice.fr/les-criteres-de-financement-de-lannee-2021/



FIF PL : Travailleur non salarié dont l'activité professionnelle principale relève de l'exercice d'une Profession Libérale à l'exception des médecins.

Infos plafonds et modalités de prise en charge : https://www.fifpl.fr/procedures-de-prise-en-charge



VIVEA: Chefs d'entreprise agricole.

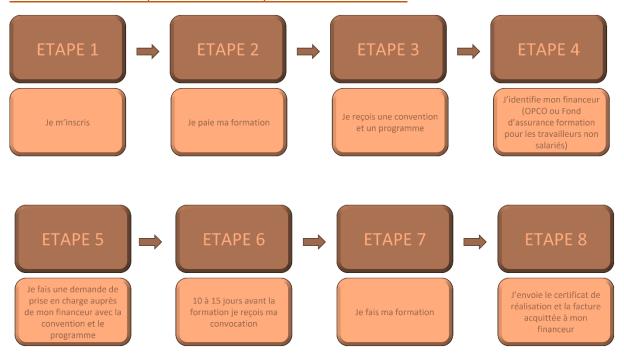
Infos plafonds et modalités de prise en charge : https://vivea.fr/chef-dentreprise-agricole/nos-criteres-de-prise-en-charge/





Chambre des métiers et de l'artisanat : Chefs d'entreprise exerçant une activité artisanale et inscrits au Répertoire des métiers

Infos plafonds et modalités de prise en charge : https://www.artisanat.fr/artisan/gerer-les-ressources-humaines/un-financement-pour-votre-formation.



www.maison-blanche-formation.fr



COMMENT FAIRE SA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Je suis dirigeant salarié:

Je dépends d'un opérateur de compétence (OPCO) et je dois transmettre en amont de la formation un devis (convention de formation) et le programme détaillé pour que mon financeur puisse étudier ma demande.

Je suis dirigeant non-salarié:

Je dépends d'un fonds d'assurance formation, je dois transmettre en amont de la formation un devis (convention de formation) et le programme détaillé pour que mon financeur puisse étudier ma demande.

BIBLIOGRAPHIE POUR EN SAVOIR PLUS

LISTE DES OPCO

LISTE DES FAF FORMATIONS

LE CREDIT D'IMPOT FORMATION

LES OPERATEURS DE COMPETENCES

L'équipe Maison Blanche Formation est à disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin : contact@maison-blanche-formation.fr

Tél. 03 81 47 14 38